



# PRINCIPALES CONSIGNES EN CAS D'ACCIDENTS MAJEURS

quel que soit le risque, quelle que soit l'alarme,

**4 consignes à respecter**



Mettez-vous à l'abri.



N'encombrez pas les lignes téléphoniques.



Écoutez la radio



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

## L'alerte

Le signal national d'alerte est déclenché en cas d'accident majeur (\*). Ce signal indique qu'il faut agir vite en respectant les consignes de sécurité.

## Pour donner L'alerte

- Pompiers : 18 d'un fixe ou d'un mobile,  
ou 112 d'un mobile.
- Samu : 15 d'un fixe ou d'un mobile  
ou 112 d'un mobile.
- Police : 17 d'un fixe ou d'un mobile.

# Document d'Information Communal sur les RISQUES Majeurs



Se document est à conserver pour une éventuelle consultation en cas d'alerte



## Prévenir et informer

Le document d'information communal sur les risques majeurs (**DICRIM**), établi par le maire, recense les mesures de sauvegarde répondant aux risques naturels et technologiques majeurs sur le territoire de la commune et notamment celles que je serai amené à prendre en vertu de mes pouvoirs de Police.

### Il poursuit deux objectifs :

- Sensibiliser les citoyens sur les risques majeurs auxquels ils peuvent être exposés et prescrire des consignes de comportement pour en limiter les effets et favoriser l'action des secours.
- Planifier les secours par l'activation d'une cellule de crise au sein de la mairie où seront réunis les décideurs concernés par l'événement. Les actions seront menées en direction de la population, pour sa protection.

## LE RISQUE NUCLEAIRE

Le risque nucléaire est un événement accidentel engendrant des risques d'irradiation ou de contamination pour le personnel de la centrale nucléaire, la population et l'environnement .

Bar-sur-Aube ne se situe pas dans le périmètre immédiat (moins de 10 km) entourant l'installation .

Il faut pourtant en tenir compte, d'autant plus qu'en cas d'accident les particules radioactives peuvent se diffuser sans se limiter à la frontière théorique des 10 kms, surtout en cas de vent.

Un nuage radioactif a un impact sur l'air et les sols.

Les centrales nucléaires font l'objet d'une procédure de contrôle renforcé par l'autorité de radio-protection et de sûreté nucléaire .

### *Que font les secours , les services départementaux et municipaux ?*

- Les sapeurs pompiers activent la cellule mobile d'intervention radiologique
- La commune active la cellule de crise
- La préfecture active le plan ORSEC
- Possibilité de distribution de comprimé d'iode à l'espace Jean Pierre DAVOT

### Consignes



Ne fumez pas

Ne téléphonez pas . Libérez les lignes de secours d'urgence.

N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer au danger

Rentrez rapidement dans un bâtiment en dur

Fermez et calfeutrez portes , fenêtres et arrêtez la ventilation

Écoutez la radio

## LE RISQUE INDUSTRIEL

Le risque industriel est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.

Les principaux dangers sont l'incendie, l'explosion, la pollution de l'eau, de l'air, du sol.

Bar -sur -Aube n'est le siège d'aucun établissement soumis à la directive SEVESO. (ville italienne atteinte par une importante pollution chimique en 1976)

Dans une telle situation, quelques mesures réglementaires de prévention seront prises : information de la population, installation d'un périmètre d'isolement, interdiction des lieux de rassemblement tels que les stades, les marchés, les salles de spectacles...

Pour ce genre d'incident, le Préfet dirige les secours en déclenchant le Plan Particulier d'Intervention.

Consignes	
	Ne fumez pas
	Ne téléphonez pas . Libérez les lignes de secours d'urgence.
	N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer au danger
	Rentrez rapidement dans un bâtiment en dur
	Fermez et calfeutrez portes , fenêtres et arrêtez la ventilation
	Écoutez la radio

## SOMMAIRE

- **Informations** P3
- **La prise en compte des risques** P4
- **L'alerte (le code national d'Alerte)** P5
- **La vigilance météo** P7
- **Les risques naturels concernant plus particulièrement Bar sur Aube** P8
- **Les risques technologiques** P12
- **Le risque industriel** P13
- **Le risque nucléaire** P14
- **A conserver et afficher** P15

## INFORMATIONS

### QUELQUES CONSEILS QUEL QUE SOIT L'EVENEMENT

#### GARDEZ VOTRE CALME

**ECOUTEZ LA RADIO** : pour connaître l'évolution des événements et appliquer les instructions de secours.  
FM 97.5 - FM 100.8

**CONFORMEZ-VOUS AUX CONSIGNES** et aux ordres des autorités : ne téléphonez pas de façon intempestive : les lignes et le réseau téléphonique doivent rester à la disposition des secours

**EVITEZ DE VOUS DEPLACER** (sauf consignes contraires)

**N'UTILISEZ PAS L'ASCENSEUR** : vous risquez de rester bloqué

**TENEZ-VOUS PRET A EVACUER SUR INSTRUCTIONS DES AUTORITES** : en cas d'évacuation, n'emmeznez avec vous que le strict minimum : vêtements de rechange, nécessaire de toilette, médicaments (si traitement en cours), vos papiers personnels et un peu d'argent.  
**Si possible, coupez l'eau, le gaz et l'électricité.**

**EN CAS DE SINISTRE**, les coupures d'électricité sont fréquentes. C'est pourquoi il est conseillé d'avoir à disposition une lampe de poche et un poste radio à pile, facilement accessibles ou une lampe et un poste radio rechargeable.

#### NUMERO UTILE

Un numéro de téléphone, unique,  
L'élu de Permanence

**06 07 26 81 06**

## LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

### Transport de matière dangereuse

Ce risque se caractérise par un accident de transport comportant des matières dangereuses inflammables, toxiques, explosives, radioactives ou corrosives. Un tel accident peut provoquer un incendie, une explosion ou une pollution de l'air, du sol ou de l'eau. Il peut survenir dans tous les modes de transport : routier, ferroviaire ou les canalisations de gaz naturel (gazoduc). La commune est concernée par ce risque : RN, voie ferrée. Normalement, les transports dangereux ne sont pas autorisés à traverser le centre ville.

#### *Pour ce risque, il existe des plans de secours :*

- Plan d'urgence transports de matières dangereuses
- Plan rouge prévu et déclenché par le Préfet

#### *Que font les secours, les services départementaux et les services municipaux ?*

Les sapeurs pompiers procèdent à des mesures de détection, de protection des personnes et des biens.

La mairie active la cellule de crise.

Si l'accident est particulièrement grave, le Préfet peut déclencher le Plan ORSEC ou le Plan de Secours Spécialisé lié au Transport de Matières Dangereuses.

### Consignes



Ne fumez pas

Ne téléphonez pas . Libérez les lignes de secours d'urgence.

N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer au danger

Rentrez rapidement dans un bâtiment en dur

Fermez et calfeutrez portes , fenêtres et arrêtez la ventilation

Ecoutez la radio

## LES RISQUES NATURELS

### Les chutes de neige - le grand froid

Les phénomènes de grand froid ou de chute abondante de neige ne sont pas toujours faciles à prévoir.

Ils provoquent des perturbations importantes car les structures ne sont pas toujours adaptées et la population peu habituée.

Dans notre région, la neige et le grand froid sont à prévoir à partir du mois de décembre jusqu'au mois de février.

L'enneigement exceptionnel et le phénomène de grand froid sont annoncés par la radio et font l'objet de bulletins spéciaux adressés aux services de secours.

Ils sont à la disposition de la population sur les serveurs de météo France au **0 892 680 230** ou sur [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)

#### *Que font les services de l'état et les services municipaux ?*

Les forces de police facilitent l'action des services de secours en prévoyant des déviations de circulation.

La cellule de crise informe la population et assure l'alimentation en eau.

En cas de coupure d'électricité, d'eau ou de gaz, la population est informée des délais de réparation en relation avec les services compétents.

La qualité de l'eau est vérifiée

### Consignes



Ne fumez pas

Ne téléphonez pas . Libérez les lignes de secours d'urgence.

N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer au danger

Rentrez rapidement dans un bâtiment en dur

Fermez et calfeutrez portes , fenêtres et arrêtez la ventilation

Écoutez la radio

## LA PRISE EN COMPTE DES RISQUES

Afin de mettre en œuvre une véritable politique des risques majeurs, Le **PCS** (plan communal de sauvegarde) sera mis en place en 2013.

L'analyse faite par les élus a conduit à la nécessité d'élaborer, dans un premier temps, un **DICRIM** (document d'information communal sur les risques majeurs) destiné à recenser les risques et informer la population qui devra respecter les consignes de sécurité.

## L'ALERTE

Il existe un code national d'alerte qui vise à informer en toutes circonstances la population d'une menace grave, d'un incident ou d'un accident majeur. Ce code se compose d'un signal sonore et de la diffusion d'un message sur les consignes à observer par la population.

Lors d'une alerte, la radio ou la télévision (ou les deux) diffusent des messages indiquant les mesures de protection destinées à la population. Celle-ci doit se porter à l'écoute d'un des programmes pour connaître la conduite à tenir.

### Le code national d'alerte

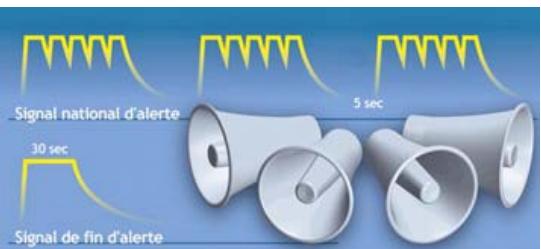
#### • L'alerte



L'alerte est la diffusion d'un signal sonore à l'aide d'une sirène, destiné à prévenir la population d'une catastrophe. Elle permet à chacun de prendre immédiatement en compte les mesures de protection adaptées.

**Un essai par mois, le 1er mercredi à midi**

#### • Le signal d'alerte



- Il ne renseigne pas sur la nature du danger. Le même signal est émis dans toutes les situations d'urgence.
- Il consiste en 3 émissions successives d'une durée d'une minute chacune séparée par un silence de 5 secondes.
- La population doit alors s'abriter dans un lieu défini par avance et protégé.

**Un avis à la population sera émis par un véhicule muni d'un haut parleur**

## LES RISQUES NATURELS

### Les Feux

L'homme est très souvent à l'origine des feux par imprudence, accident ou malveillance. La sécheresse et le vent sont des facteurs aggravants.

Selon l'ampleur du phénomène, la cellule de crise est activée. Les services techniques, la police municipale et la gendarmerie mettent en place un périmètre de sécurité et les déviations nécessaires. La population est alertée par tous moyens (sirène, message radio, porte à porte...).

70 % des incendies meurtriers ont lieu la nuit, la fumée surprenant la population dans son sommeil. L'intoxication par la fumée est en effet la 1<sup>ère</sup> cause de décès. Les fumées toxiques peuvent tuer en quelques minutes.

#### Comment éviter un incendie chez soi !

- Faire ramoner la cheminée tous les ans (obligatoire pour les assurances)
- Ne jamais fumer au lit
- Ne pas brancher trop d'appareils sur la même prise et éviter les multiprises
- N'utiliser jamais d'alcool pour allumer un barbecue
- Éloigner les produits inflammables des sources de chaleur (convecteurs, plaques chauffantes)
- Faire contrôler régulièrement les installations de Gaz et d'Electricité, notamment les tuyaux de raccordement en caoutchouc
- Mettre allumettes et briquets hors de portée des enfants

#### Que faire en cas d'incendie !

- Gardez votre calme et, une fois en sécurité,appelez les pompiers (**18 ou 112** sur le portable)
- Ne bravez pas la fumée, par exemple dans la cage d'escalier
- Ne prenez pas l'ascenseur
- Ne vous jetez pas par la fenêtre
- Fermez la porte, arrosez la porte et colmatez-la avec des linge mouillés
- Si la fumée envahit la pièce, couchez-vous au sol et couvrez-vous le nez et la bouche avec un linge mouillé.

#### Conduite à tenir

##### L'incendie approche

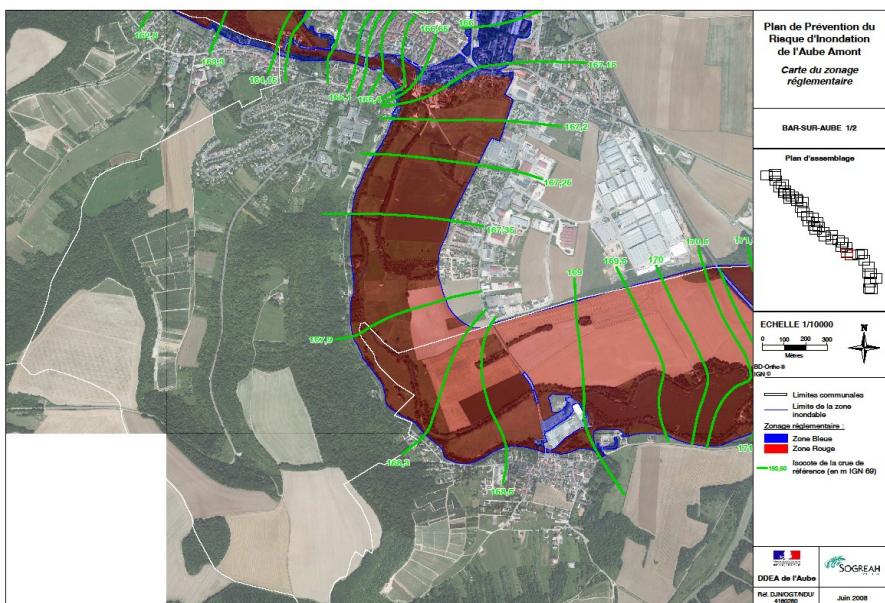
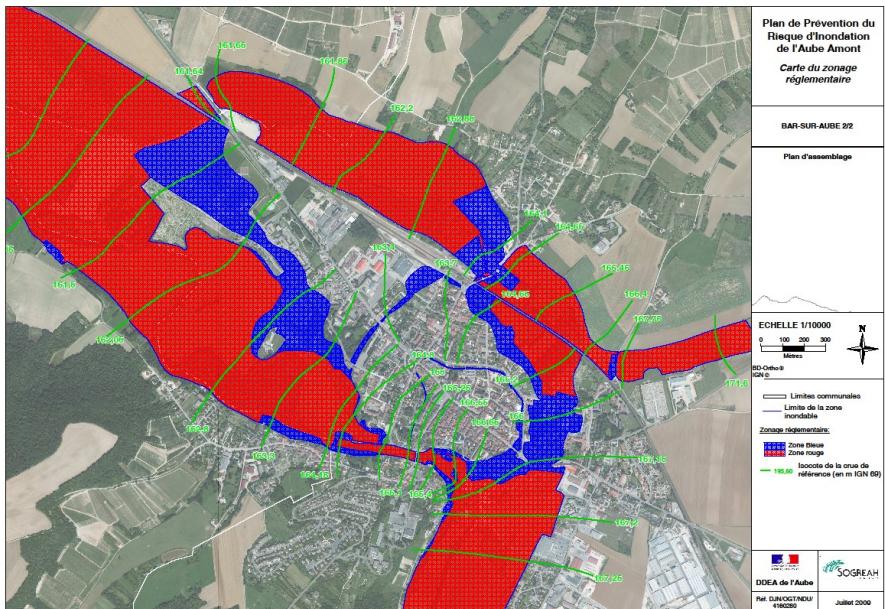
- Dégarez les voies d'accès et les chemins d'évacuation – arrosez les abords
- Fermez les vannes de gaz et de produits inflammables

##### L'incendie est à votre porte

- Ne vous approchez pas du feu ; ne sortez que sur ordre des autorités
- Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche
- Fermez les portes, les volets, les fenêtres que vous calfeutrez avec des linge mouillés
- Écoutez la radio. C'est le meilleur moyen d'être informé

# LES RISQUES NATURELS

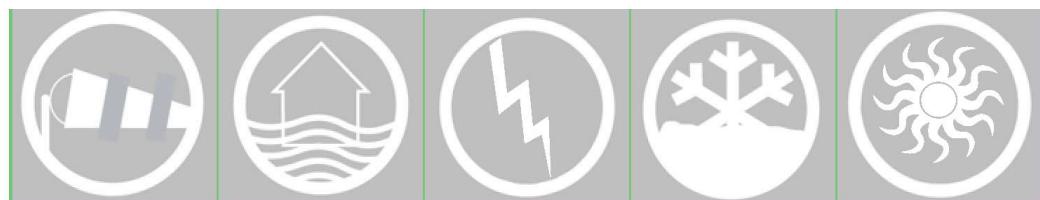
## CARTE DE L'ALEA INONDATION



## LA VIGILANCE METEO

La carte de Vigilance vous permet de savoir si, **dans les 24 heures**, un phénomène météorologique ou hydrologique dangereux touchera le département. Elle est actualisée **2 fois par jour, à 6 H et à 16 H**

Si la carte de Vigilance comporte au moins une zone orange ou rouge, l'actualisation est faite à chaque fois que cela est nécessaire en fonction de l'évolution du phénomène, de sa trajectoire, de son intensité. Elle donne également des consignes de comportement.



Vent violent

Pluie &amp; inondation

Orages

Neiges &amp; Verglas

Canicule

La carte de vigilance est consultable sur le site internet de Météo France :

[www.meteo.fr](http://www.meteo.fr) pour la météo et [www.vigicrues.gouv.fr/](http://www.vigicrues.gouv.fr/) pour les crues de l'aube

ou par téléphone : 0 892 68 02 38



**NIVEAU 1** : Pas de vigilance particulière



**NIVEAU 2** : Il faut être attentif, des phénomènes habituels dans la région mais qui peuvent être dangereux sont prévus



**NIVEAU 3** : il faut être très vigilant, des phénomènes dangereux sont prévus. Se tenir informé de l'évolution et suivre les conseils émis.



**NIVEAU 4** : Une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes météo dangereux sont prévus. Il faut se tenir régulièrement informé de l'évolution et suivre les conseils émis.

## LES RISQUES NATURELS

### Les inondations

#### I – Définition du risque

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone avec des hauteurs d'eau variables. Elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau ou à l'accumulation des eaux de ruissellement provoquée par des pluies importantes et durables.

#### II – Le risque dans la commune

La commune est concernée par des inondations dues au débordement de l'Aube, du ruisseau de la Bresse et du ruisseau la Dhuis.

La commune connaît également le phénomène de stagnation des eaux, dans certains endroits, en cas de fortes pluies. : zone du cimetière.

Une carte de vigilance est consultable sur : [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)

#### III – Conduite à tenir

- N' allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer au danger. Les enseignants s'en occupent, il faut leur faire confiance.

- Ne téléphonez pas. Libérez les lignes pour les secours d'urgence. Il faut être patient même si l'information est longue à venir.

- Fermez portes, fenêtres, aérations. Placez les documents et objets précieux aux étages ainsi que de la nourriture et de l'eau en bouteille fermée Mettez à l'abri tous les produits dangereux (pesticides, désherbants...).

- Coupez le gaz et l'électricité.

- Montez à pied dans les étages. Ne prenez pas l'ascenseur

- Écoutez la radio . C'est le meilleur moyen d'être informé

#### Après l'inondation :

- aérez les pièces de la maison et attendre le séchage avant de rétablir l'électricité
- chauffez dès que possible
- assurez-vous que l'eau du robinet est potable au 03 25 27 03 23
- faites l'inventaire et prenez des photos des dégâts
- contactez votre assurance le plus rapidement possible